



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Parks Canada Agency
1300 - 635 8 Ave SW
Calgary, AB T2P3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Parks Canada Agency
Suite 1300
635 - 8 Ave SW
Calgary, AB T2P3M3

Title-Sujet Réaménagement de l'aire de fréquentation diurne du Lac Cameron – Parc national des Lacs Waterton		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-16-5025/A	Date: 18 avril 2016	
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-16-00728731	Client Ref. No. – No. de réf du client. 771	
Solicitation Closes:		
at – à 14h00	on – le 10 mai 2016	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/>	Other-Autre: <input type="checkbox"/>
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch – nicole.levesque-welch@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-4691	Fax No. – No de FAX: (403) 292-4475	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)
À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone:	_____
Facsimile No. - N° de télécopieur:	_____
Signature	Date

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

EXIGENCES EN MATIÈRE DE GARANTIE DE SOUMISSION

Le montant de la garantie de soumission requise est de 10 % du montant de la soumission (2 000 000 \$ au maximum).

Voir IG08 de R2710T – Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

EXIGENCES EN MATIÈRE DE GARANTIE CONTRACTUELLE

Le montant de la caution qui est nécessaire au lieu d'un cautionnement d'exécution est de 20% du montant du contrat.

Voir CG9.2 de R2890D – Types et montants de la garantie contractuelle.

LES CLAUSES CITÉES EN RÉFÉRENCE PAR UN NUMÉRO DANS CE DOCUMENT (P. EX. R2710T) SONT PUBLIÉES SUR LE SITE WEB SUIVANT DE TPSGC :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

CONDITIONS D'ASSURANCE

L'attestation d'assurance et les directives connexes ont été modifiées; voir l'Annexe D (il n'est PAS nécessaire de fournir l'attestation d'assurance avant la fin de la période de l'appel d'offres).

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Visite facultative des lieux
IP05	Révision des soumissions
IP06	Résultats de l'appel d'offres
IP07	Fonds insuffisants
IP08	Période de validité des soumissions
IP09	Documents de construction
IP10	Sites Web

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) – R2710T (2016-04-04)

Les instructions générales suivantes sont incluses par renvoi et publiées sur le site Web suivant :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet d'une soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement (<i>modifié</i>)
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbaton des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indu

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences relatives à la sécurité
CS02	Modifications aux documents du contrat
CS03	Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

Annexe A	Formulaire d'établissement des prix
Annexe B	Liste des administrateurs
Annexe C	Formulaire d'attestation
Annexe D	Formulaire d'attestation d'assurance

SPECIAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS (SI)

IP01 CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS – DOCUMENTATION CONNEXE

Conformément à la Déclaration de condamnation à une infraction, du paragraphe 10 (copié ci-dessous) des Instructions Générales R2710T (2016-04-04), le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Déclaration de condamnation à une infraction

Lorsqu'un soumissionnaire ou ses affiliés ne sont pas en mesure d'attester qu'ils n'ont pas été déclarés coupable de toute infraction indiquée aux paragraphes Infractions commises au Canada entraînant une incapacité légale, Infractions commises au Canada, Infractions commises à l'étranger, le soumissionnaire doit remplir le [Formulaire de déclaration](#), qui doit être présenté avec sa soumission afin que celle-ci ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1) Les documents suivants constituent les documents de soumission :

- a) Appel d'offres – Page 1;
- b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
- c) Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04);
- d) Clauses et conditions identifiées aux « Documents du contrat »;
- e) Dessins et devis;
- f) Formulaire de soumission et d'acceptation et toute annexe s'y rattachant; et
- g) Toute modification publiée avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2) La section « Instructions générales aux soumissionnaires » est intégrée par renvoi et reproduite dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1) Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres – Page 1, et ce, le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T « Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission », toutes les autres demandes de renseignements doivent être reçues au moins 5 jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3) Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom

figure à l'Appel d'offres – Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE FACULTATIVE DES LIEUX

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra au Centre opérationnel de Parcs Canada, 1^{ère} rue Compound, Waterton, le **27 avril 2016**. La visite des lieux débutera à 13h00 HAR.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante avant la visite des lieux pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. On pourrait demander aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T « Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 403-292-4475.

IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1) Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2) Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant avec le bureau compétent par courriel à nicole.levesque-welch@pc.gc.ca ou par téléphone (403) 292-4691.

IS07 FINANCEMENT INSUFFISANT

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres; obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;

- (ii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
 - 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1) Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions comme il est précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à ce dernier d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP10 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Achats et ventes
<https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue>

Sanctions économiques canadiennes
<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf)

Cautionnement de soumission (Formulaire PWGSC-TPSGC 504) :
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (Formulaire PWGSC-TPSGC 505) :
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (Formulaire PWGSC-TPSGC 506) :
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des CCUA

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction

http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml

TPSGC, Services de sécurité industrielle

<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html>

Formulaires d'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils – Attribution des marchés immobiliers

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable à ce contrat.

CS02 MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS DU CONTRAT

Le terme « ingénieur » est remplacé par le terme « représentant ministériel » aux plans et devis.

CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE

1. Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2. Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises, et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3. Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fourni.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4. Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5. Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat :
 - a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b) Formulaire de soumission et d'acceptation et toute annexe s'y rattachant remplis en bonne et due forme;
 - c) Dessins et devis :
 - d) Conditions générales et clauses :

CG1 Dispositions générales	R2810D	(2016-04-04)
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8 Règlement des différends	R2882D	(2016-01-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous	R2950D	(2015-02-25);
CG6.4.1 Conditions supplémentaires;		
 - e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>
- 3) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Titre: Réaménagement de l'aire de fréquentation diurne du Lac Cameron – Parc national des Lacs Waterton

N° de l'invitation à soumissionner : 5P420-16-5025/A

L'Unité de gestion Bar-U du PN des Lacs Waterton a lancé un projet de réaménagement complet de l'aire de fréquentation diurne du Lac Cameron. Les travaux comprennent la démolition des infrastructures existantes, un nouveau stationnement, de nouvelles constructions pour l'abri des visiteurs et les concessions, une nouvelle esplanade bétonnée, toute la signalisation associée, une nouvelle piste d'interprétation, un nouveau quai sur le lac et l'amélioration des aires de pique-nique. Pour plus de détails, consulter le cahier des charges et les plans associés.

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Email : _____

NEA : _____

SA03 OFFRE

- 1) Le soumissionnaire offre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'exécuter et d'achever les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant de soumission total de

_____ \$ (TPS/TVH en sus), qui est résumée sous l'annexe « A », Formulaire d'établissement des prix (exprimée en chiffres seulement)

Toute erreur dans le calcul du prix unitaire ou du montant estimatif total au Tableau des prix unitaires sera corrigée par le Canada en vue d'obtenir le montant estimatif total.

Les soumissionnaires sont rappelés qu'il est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tout le travail tel que décrit dans les plans et devis.

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION

La soumission ne peut être retirée pour une période de 30 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et terminer les travaux au plus tard le **1 juin 2017**. Voir le devis pour les étapes du projet.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à son offre une garantie de soumission, conformément à IG08 – Exigences relatives à la garantie de soumission de R2710T – Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (en lettres moulées ou en caractères d'imprimerie)

Signature

Date

ANNEXE A FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

- 1) Les prix par unité régiront l'établissement du montant total calculé. Toute erreur de calcul dans la présente annexe sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter toute soumission si l'un ou plusieurs des prix soumis ne reflètent pas raisonnablement le coût de l'exécution de la partie des travaux auxquels ce prix s'applique.

TABLEAU DES PRIX FORFAITAIRES ET UNITAIRES

Remarque : Les soumissionnaires doivent se rappeler que c'est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis.

Le tableau des prix unitaires désigne le travail auquel s'appliquent une entente à prix unitaire et une entente à forfait.

- (a) Le prix unitaire et le prix estimatif total doivent être inscrits pour chaque élément énuméré.
- (b) Les travaux compris dans chaque élément doivent correspondre à la description fournie dans la section de référence des spécifications.

Num. d'article	Article Measurement and Payment	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
A. BESOINS GÉNÉRAUX						
A1	2.1	Besoins généraux (mobilisation, démobilisation, sécurité du site, accueil du trafic, etc.)	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
A2	2.2	Prévention et contrôle des eaux, de la poussière, de l'érosion et des sédiments	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
A. SOUS-TOTAL						_____ \$
B. TRAVAUX DE PRÉPARATION ET DE TERRASSEMENT						
B1	2.3	Excavation de déblais ordinaires (chargement de terre, transport, dépôts, épandage, humidification/assèchement, nivellement, compactage et finition)	cm	6,000	_____ \$	_____ \$
B2	2.4	Décapage de la couche végétale sur une profondeur de 250 mm et stockage de la terre	cm	2,000	_____ \$	_____ \$
B3	2.5	Mise en place de la terre végétale stockée, sur une profondeur de 150 mm	cm	1,050	_____ \$	_____ \$
B4	2.6	Débroussaillage et essouchage	sm	6,500	_____ \$	_____ \$
B5	2.7	Excavation et élimination des rebuts	cm	3,500	_____ \$	_____ \$
B6	2.8	Enlèvement d'asphalte - broyage et mise en tas	sm	4,800	_____ \$	_____ \$
B. SOUS-TOTAL						_____ \$

Num. d'article	Article Measurement and Payment	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
C. STATIONNEMENT ET ROUTES D'ACCÈS						
C1	2.9	Bordures arrondies - 300 mm	lm	160	_____ \$	_____ \$
C2	2.10	Caniveau en béton - 500 mm de largeur	lm	75	_____ \$	_____ \$
C3	2.11	Dalles de béton - poubelles - 200 mm d'épaisseur	chacun	3	_____ \$	_____ \$
C4	2.11	Dalles pour camions aspirateurs	chacun	3	_____ \$	_____ \$
C5	2.11	Dalle pour conteneur à déchets et recyclage « Haul-All-Hid »	chacun	2	_____ \$	_____ \$
C6	2.12	Trottoir en béton - 1 500 mm de largeur, 200 mm d'épaisseur	lm	150	_____ \$	_____ \$
C7	2.13	Glissière de sécurité à profilé en W (double ondulation)	lm	91	_____ \$	_____ \$
C8	2.14	Préparation de la couche de forme - 300 mm de profondeur	sm	10,250	_____ \$	_____ \$
C9	2.15	Toile géotextile - Armtec 250	sm	4,000	_____ \$	_____ \$
C10	2.15	Grille géotextile - Armtec 835	sm	500	_____ \$	_____ \$
C11	2.16	Couche de fondation granulaire en pierre concassée de 75 mm - 300 mm d'épaisseur	sm	10,000	_____ \$	_____ \$
C12	2.16	Couche de base granulaire en pierre concassée de 25 mm - 150 mm d'épaisseur	sm	9,500	_____ \$	_____ \$
C13	2.17	Béton bitumineux de type 2 - 60 mm d'épaisseur	sm	9,000	_____ \$	_____ \$
C14	2.17	Béton bitumineux de type 3 - 60 mm d'épaisseur	sm	9,000	_____ \$	_____ \$
C15	2.18	Séparateur Jersey	chacun	10	_____ \$	_____ \$
C16	2.19	Bordures/butoirs de stationnement ordinaires en béton	chacun	95	_____ \$	_____ \$
C17	2.20	Fossés végétalisés	lm	100	_____ \$	_____ \$
C18	2.21	Pièges à sédiments	chacun	2	_____ \$	_____ \$
C19	2.22	Construction de sentier	lm	25	_____ \$	_____ \$
C20	2.23	Raccordement à une route existante	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$

Num. d'article	Article Measurement and Payment	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
C21	2.24	Drapeaux en fibre de verre pour le marquage des bordures	chacun	60	_____ \$	_____ \$
C22	2.25	Conifères - Picea Glauca - Zone de restauration de la végétation indigène	chacun	14	_____ \$	_____ \$
C23	2.25	Conifères - Pseudotsuga Menziesoo - Zone de restauration de la végétation indigène	chacun	11	_____ \$	_____ \$
C24	2.25	Arbres à feuilles caduques - Betula Occidentalis - Zone de restauration de la végétation indigène	chacun	11	_____ \$	_____ \$
C25	2.25	Buissons et plantes vivaces - pots n° 2 - Zone de restauration de la végétation indigène	chacun	53	_____ \$	_____ \$
C26	2.25	Buissons et plantes vivaces – mottes de 250 c.c. - Zone de restauration de la végétation indigène	chacun	108	_____ \$	_____ \$
C27	2.26	Sursemis de massifs de plantes par ensemencement hydraulique - mélange de semences indigènes	sm	210	_____ \$	_____ \$
C28	2.26	Ensemencement hydraulique - mélange de semences indigènes	sm	2,800	_____ \$	_____ \$
C29	2.27	Enlèvement - ponceau en tôle d'acier ondulée	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
C. SOUS-TOTAL						_____ \$
D. SIGNALISATION ET MARQUAGE						
D1	2.28	Panneau de limitation de vitesse- RB-1	chacun	2	_____ \$	_____ \$
D2	2.28	Panneau de sens interdit - RB-22(F)	chacun	4	_____ \$	_____ \$
D3	2.28	Panneau « Serrer à droite » - RB-25	chacun	1	_____ \$	_____ \$
D4	2.28	Panneau « Danger » - WA-36R	chacun	2	_____ \$	_____ \$
D5	2.28	Panneau « Stationnement d'autocar seulement » - RB-60	chacun	1	_____ \$	_____ \$
D6	2.28	Panneau « Camping de nuit interdit »	chacun	6	_____ \$	_____ \$
D7	2.29	Panneau d'entrée du Lac Cameron	chacun	1	_____ \$	_____ \$
D8	2.30	Flèches de signalisation routière - marquage de chaussée - thermoplastique	chacun	15	_____ \$	_____ \$
D9	2.30	Ligne discontinue de 100 mm de largeur - marquage de chaussée - thermoplastique	lm	60	_____ \$	_____ \$
D10	2.30	Lignes de stationnement de 100 mm de largeur - blanches - marquage de chaussée -	lm	1,250	_____ \$	_____ \$

Num. d'article	Article Measurement and Payment	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
		thermoplastique				
D11	2.30	Lignes de bordure de 100 mm de largeur - blanches - marquage de chaussée - thermoplastique	lm	50	_____ \$	_____ \$
D12	2.30	Lignes centrales de chaussée de 100 mm de largeur - jaunes - marquage de chaussée - thermoplastique	lm	35	_____ \$	_____ \$
D13	2.30	Lignes de stationnement de 200 mm de largeur - blanches - marquage de chaussée - thermoplastique	lm	75	_____ \$	_____ \$
D14	2.31	Stationnement interdit - marquage de chaussée - peinture	chacun	1	_____ \$	_____ \$
D15	2.31	Stationnement pour petits véhicules - marquage de chaussée - peinture	chacun	2	_____ \$	_____ \$
D16	2.31	Stationnement pour VR et remorques - marquage de chaussée - peinture	chacun	2	_____ \$	_____ \$
D17	2.31	Stationnement pour motos - marquage de chaussée - peinture	chacun	8	_____ \$	_____ \$
D18	2.31	Symbole de place de stationnement réservée aux personnes handicapées - marquage de chaussée - peinture	chacun	7	_____ \$	_____ \$
D19	2.31	Peinture de remplissage bleue - marquage de chaussée - peinture	sm	150	_____ \$	_____ \$
D. SOUS-TOTAL						_____ \$
E. AIRE DE FRÉQUENTATION DIURNE						
E1	2.3	Excavation de déblais ordinaires (chargement de terre, transport, mise en dépôt, épandage, humidification/assèchement, nivellement, compactage et finition)	cm	1,700	_____ \$	_____ \$
E2	2.5	Mise en place de la terre végétale stockée, sur une épaisseur de 150 mm	sm	500	_____ \$	_____ \$
E3	2.11	Dalle de béton pour les conteneurs à déchets et recyclage	chacun	3	_____ \$	_____ \$
E4	2.11	Béton ordinaire – socles de mobilier d'aménagement paysager	sm	75	_____ \$	_____ \$
E5	2.14	Préparation de la couche de forme	sm	1,800	_____ \$	_____ \$
E6	2.25	Conifères - Picea Glauca - Zone de restauration de la végétation indigène	chacun	2	_____ \$	_____ \$
E7	2.25	Conifères - Pseudotsuga Menziesoo - Zone de restauration de la végétation indigène	chacun	6	_____ \$	_____ \$
E8	2.25	Arbre à feuilles caduques - Betula Occidentalis - Zone de restauration de la végétation	chacun	11	_____ \$	_____ \$

Num. d'article	Article Measurement and Payment	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
		indigène				
E9	2.25	Buissons et plantes vivaces - pots n° 2 - Zone de restauration de la végétation indigène	chacun	39	_____ \$	_____ \$
E10	2.25	Buissons et plantes vivaces – mottes de 250 c.c. - Zone de restauration de la végétation indigène	chacun	81	_____ \$	_____ \$
E11	2.25	Sursemis de massifs de plantes par ensemencement hydraulique - mélange de semences indigènes	sm	490	_____ \$	_____ \$
E12	2.32	Zone de restauration de la plage – couche de sable de 5 mm	sm	100	_____ \$	_____ \$
E13	2.33	Tables à pique-nique	chacun	6	_____ \$	_____ \$
E14	2.34	Bancs sur esplanade – montés au mur	chacun	8	_____ \$	_____ \$
E15	2.34	Bancs - montés en applique	chacun	2	_____ \$	_____ \$
E16	2.35	Mur décoratif en béton - 1,2 m de hauteur	lm	30	_____ \$	_____ \$
E17	2.36	Allée asphaltée - 2,5 m de largeur	lm	115	_____ \$	_____ \$
E18	2.36	Allée en pierre calcaire - 1,5 m de largeur	lm	40	_____ \$	_____ \$
E19	2.37	Béton - esplanade (y compris la couche de fondation)	sm	650	_____ \$	_____ \$
E20	2.38	Dalles de pierre - esplanade	sm	265	_____ \$	_____ \$
E21	2.38	Dalles de pierre carrées - esplanade	sm	30	_____ \$	_____ \$
E22	2.38	Dalles de pierre - bordure d'esplanade	sm	100	_____ \$	_____ \$
E23	2.39	Blocs rocheux Perma	sm	120	_____ \$	_____ \$
E24	2.40	Rochers ornant les barrières	chacun	6	_____ \$	_____ \$
E25	2.41	Enrochement - classe 1	cm	4	_____ \$	_____ \$
E26	2.42	Relocalisation - carte en relief et télescope	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
E27	2.43	Relocalisation - tables à pique-nique	chacun	3	_____ \$	_____ \$
E28	2.44	Restauration et relocalisation – clôture de bois	lm	70	_____ \$	_____ \$

Num. d'article	Article Measurement and Payment	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
E29	2.45	Récupération et remplacement - mur de soutènement en pierres	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
E30	2.74	Récupération et remplacement - roche commémorative	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
E31	2.8	Enlèvement - asphalte - broyage et mise en tas	sm	1,000	_____ \$	_____ \$
E32	2.46	Enlèvement - centre d'interprétation, toilettes et patios en bois	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
E33	2.47	Enlèvement - panneau d'accueil du lac Cameron	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
E34	2.48	Enlèvement - arbres	chacun	12	_____ \$	_____ \$
E. SOUS-TOTAL						_____ \$
F. QUAI						
F1	2.49	Section de quai - 6,1 m - avec bâti de liaison et défenses en caoutchouc	chacun	18	_____ \$	_____ \$
F2	2.50	Passerelle, rambardes, barrière et bâti de support	chacun	2	_____ \$	_____ \$
F3	2.51	Pieux de support de culée	chacun	4	_____ \$	_____ \$
F4	2.51	Cerceaux pour pieux et pieux en bois/composite	chacun	4	_____ \$	_____ \$
F5	2.52	Zone de lancement de kayak et bâti de support	chacun	2	_____ \$	_____ \$
F6	2.53	Zone de lancement accessible aux canots	chacun	2	_____ \$	_____ \$
F7	2.54	Dispositif d'ancrage – pieu vissé et amortisseur Seaflex	chacun	24	_____ \$	_____ \$
F8	2.55	Râtelier à kayaks (y compris les montants et les consoles)	chacun	8	_____ \$	_____ \$
F9	2.56	Échelle d'accès au quai avec bouée de sauvetage (secours)	chacun	8	_____ \$	_____ \$
F10	2.57	Élargissement de la culée (y compris renforcement et finition de sa surface)	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
F11	2.58	Nouvelle culée ouest (avec renforcement et finition de sa surface)	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
F12	2.59	Enlèvement - quai existant avec tous ses éléments	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
F. SOUS-TOTAL						_____ \$

Num. d'article	Article Measurement and Payment	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
G. TOILETTES						
G1	2.60	Bâtiment des toilettes - complet (y compris tous les travaux associés non spécifiés ici)	chacun	3	_____ \$	_____ \$
G2	2.61	Excavation pour fondations	chacun	3	_____ \$	_____ \$
G3	2.62	Remblai pour fondations et nivellement des alentours	chacun	3	_____ \$	_____ \$
G4	2.63	Réservoirs Romtec avec colonne d'évent en PVC noir et supports	chacun	12	_____ \$	_____ \$
G5	2.64	Accessoires pour cabinets de toilette	chacun	9	_____ \$	_____ \$
G6	2.64	Accessoires bariatriques pour cabinet de toilette	chacun	3	_____ \$	_____ \$
G. SOUS-TOTAL						_____ \$
H. LOCAUX POUR CONCESSIONS						
H1	2.60	Concession - complète (y compris tous les travaux associés non spécifiés ici)	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
H2	2.61	Excavation	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
H3	2.62	Remblais des fondations et nivellement des alentours	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
H4	2.65	Mécanique (y compris tuyauterie, raccords, robinets, casiers de rangement et articles auxiliaires)	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
H5	2.66	Électricité (y compris éclairages, câblage et autres articles auxiliaires)	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
H6	2.67	Pieux battus en acier	chacun	10	_____ \$	_____ \$
H. SOUS-TOTAL						_____ \$
I. ABRI						
I1	2.60	Abri - complet (y compris tous les travaux associés non spécifiés ici)	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
I2	2.61	Excavation	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
I3	2.62	Remblayage des fondations et nivellement des alentours	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
I4	2.67	Piliers battus en acier	chacun	10	_____ \$	_____ \$
I. SOUS-TOTAL						_____ \$

Num. d'article	Article Measurement and Payment	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
J. CULÉES DE PONT						
J1	2.17	Asphaltage	sm	30	_____ \$	_____ \$
J2	2.41	Enrochement - classe 1	cm	10	_____ \$	_____ \$
J3	2.61	Excavation (y compris isolation)	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
J4	2.62	Remblayage	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
J5	2.68	Déplacement et remplacement d'un pont existant	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
J6	2.69	Gabions	cm	48	_____ \$	_____ \$
J7	2.70	Enlèvement des culées du pont existant	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
J. SOUS-TOTAL						_____ \$

SOMMAIRE

A. BESOINS GÉNÉRAUX	_____ \$
B. TRAVAUX DE PRÉPARATION ET DE TERRASSEMENT	_____ \$
C. STATIONNEMENT ET ROUTES D'ACCÈS	_____ \$
D. SIGNALISATION ET MARQUAGE	_____ \$
E. AIRE DE FRÉQUENTATION DIURNE	_____ \$
F. QUAI	_____ \$
G. TOILETTES	_____ \$
H. LOCAUX POUR CONCESSIONS	_____ \$
I. ABRI	_____ \$
J. CULÉES DE PONT	_____ \$

PRIX TOTAL ESTIMATIF DE LA SOUMISSION _____ \$

**ANNEXE B FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION – LISTE DES
ADMINISTRATEURS**

**LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUTES LES PERSONNES QUI SONT
ACTUELLEMENT DES ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE**

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

6. _____

7. _____

8. _____

9. _____

10. _____

11. _____

12. _____

13. _____

**ANNEXE C FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION – Formulaire
d'attestation**

***Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par
Parcs Canada.***

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

**Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès
aux lieux de travail.**

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieux des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la Santé et sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tous les matériels, équipements, dispositifs et vêtements de sécurité exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tous les matériels, équipements, dispositifs et vêtements de sécurités exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que je respecterai, ainsi que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom _____

Signature _____

Date _____



ANNEXE D – ATTESTATION D'ASSURANCE

Description et lieu des travaux	N° du contrat
	N° du projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-----------------------	-------	----------	-------------

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-----------------------	-------	----------	-------------

Assuré additionnel

Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada.

Type d'assurance	Nom de l'assureur et numéro de la police	Date d'entrée en vigueur J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Limites de la responsabilité		
				Par sinistre	Global général annuel	Global – Risque après travaux
X Responsabilité civile commerciale Responsabilité civile complémentaire/excédentaire				\$	\$	\$
				\$	\$	\$
Assurance des chantiers/risques d'installation						\$
Responsabilité en matière de pollution				<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par sinistre	\$	Global \$
Responsabilité maritime						\$
Responsabilité aérienne				<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par sinistre	\$	Global \$
Ajouter tout autre type d'assurance requis						\$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur et comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer pour le compte de l'assureur (représentant, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A



<p>Généralités</p> <p>Les polices exigées à la page 1 de l'attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le type d'assurance correspondant de cette page-ci.</p> <p>Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.</p> <p>Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.</p> <p>Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.</p>	<p>Responsabilité civile commerciale</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.</p> <p>La police d'assurance doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une protection pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) dynamitage; (b) battage de pieux et travaux de caisson; (c) reprise en sous-œuvre; (d) enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant une structure ou un terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré. <p>La police doit comporter les limites inférieures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un « plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$; b) un « plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite; c) un « plafond pour risque produit/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$. <p>Une assurance responsabilité civile complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.</p>	<p>Assurance des chantiers/risques d'installation</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.</p> <p>Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.</p> <p>Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, la cybercriminalité et le terrorisme.</p> <p>La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat, plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.</p> <p>Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu de celui-ci doit être payée au Canada ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).</p>
<p>Assurance de responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution</p> <p>La police doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, le plafond ne doit pas être inférieur à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant la garantie globale.</p>	<p>Responsabilité maritime</p> <p>La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.</p> <p>L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la <i>Loi sur la responsabilité en matière maritime</i>, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.</p> <p>La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou tout dommage au navire, peu importe la cause.</p>	<p>Responsabilité aérienne</p> <p>La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par sinistre et suivant le plafond global.</p>